

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 13 DECEMBRE 2022 – DE 19H30 À 22H29
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENCE	François Rossier
VICE-PRÉSIDENCE	Sébastien Bugnon
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Véronique Chavaillaz Christiane Antoniazza Torche Steve Mettraux
PRÉSENT-E-S	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey Julien Brodard, Marina Cheron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Catherine Guillaume Girard, Jean-Pierre Häni, Vincent Kowalski, Bertrand Macheret, Séverne Macheret, Stéphanie Menoud, Stéphane Mettraux, Valérie Michel Dousse, Luc Overney, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, Mallory Schneuwly Purdie, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
EXCUSÉ-E-S	Setti Genoud, François Sprumont
TOTAL	48 présents – 2 excusé-e-s, soit une majorité absolue de 25
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
RESPONSABLE TECHNIQUE	Ludovic Circelli
ADMINISTRATRICE DES FINANCES	Marie-Noëlle Eggertswyler
SECRETAIRE	Laetitia Gilliéron

1 ACCUEIL ET BIENVENUE

Il est 19h30 et **M. Le Président** ouvre la séance du Conseil général du 13 décembre 2022.

Au nom du Bureau du Conseil général, **M. Le Président** souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le 28 novembre 2022, soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle n° 48 du 2 décembre 2022, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

Conformément à la convocation reçue, les documents étaient disponibles sur le site de la commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale.

M. Le Président informe toutes les personnes présentes dans cette salle qu'il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès l'acceptation du procès-verbal de la séance.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe). Il faut être précis-e-s et succinct-e-s dans les interventions.

M. Le Président demande si toutes les Conseillères générales et tous les Conseillers généraux ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. C'est le cas.

Lors des votes, **M. Le Président** demande aux Conseiller-ère-s généraux-ales de bien vouloir lever leurs cartons suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices. A ce propos, le Bureau a décidé de modifier sa façon de procéder lors du décompte des votes. Dorénavant, les scrutateurs-trices se lèveront et passeront dans les rangs, ils rempliront une petite fiche à chaque vote qu'ils ramèneront au Bureau. Cela prendra un petit peu plus de temps pour décompter les voix, mais cela devrait éviter la situation un brin chaotique vécue lors de la dernière séance du Conseil général.

M. Le Président rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. Il demande si un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance. Il constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait bien se récuser, s'annoncer, dire le motif de sa récusation et quitter la salle de manière spontanée.

Tous les documents et messages étaient disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'Administration, Il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

Les préavis de la Commission financière seront envoyés à tous les membres du Conseil général durant la soirée.

APPEL NOMINAL

Les participant-e-s ont signalé à l'entrée leurs présences par leurs signatures. Les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal. A la suite du contrôle des scrutateurs-trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **48**.

Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : Madame Setti Genoud et Monsieur François Sprumont.

M. Le Président constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de 25.

M. Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur ces premières informations d'ordre organisationnel. Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal. Les participant-e-s ont pu en prendre connaissance avant cette séance et il est projeté sur l'écran. **M. Le Président** n'en fait donc pas la lecture.

M. Le Président prend toutefois un petit moment pour expliquer les raisons de cet ordre du jour plutôt dense. Le Conseil communal a contacté le Bureau en septembre dernier pour lui faire part de sa volonté de présenter plusieurs rapports d'ici la fin de l'année. Ceci dans un souci de transparence. Après discussion avec M. le Syndic, Jean-Pierre Corpataux, il a été convenu d'utiliser la date de la séance de relevée pour disposer de davantage de temps et pouvoir effectuer ces différentes présentations avant de discuter de la planification financière et du budget 2023. C'est la raison pour laquelle, les participant-e-s ont été convoqué-e-s aux deux séances, celle d'aujourd'hui et celle de demain, et que l'horaire du début des séances a été avancé d'une demi-heure. Le programme reste néanmoins chargé. Les différent-e-s intervenant-e-s ont été avertis de la densité de l'ordre du jour et tâcheront d'être concis-es afin de laisser du temps aux diverses questions. Le Bureau a prévu de consacrer cette première soirée aux messages et aux rapports, afin de pouvoir se concentrer sur le budget demain.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04.10.2022
3. Remplacement de M. Steve Mettraux, scrutateur au Bureau du Conseil général
4. Remplacement du/de la suppléant-e de M. Steve Mettraux
5. Communications du Bureau du Conseil général
6. Communications du Conseil communal
7. Message n° 2022/25 Présentation du rapport REPER
8. Message n° 2022/26 Présentation de l'étude de faisabilité des bâtiments
9. Message n° 2022/27 Présentation de la Stratégie de développement durable Agenda 2030 Commune de Neyruz
10. Message n° 2022/28 Rapport de gestion Neyergie SA
11. Message n° 2022/29 Rapport de gestion La Neyruzienne
12. Message n° 2022/30 Rapport final du Conseil communal sur la proposition de M. Yann Pillonel « Plan de relance de la vie villageoise »
13. Message n° 2022/31 Planifications financières communales 2023-2030
14. Budget 2023
 - 14.1 Message n° 2022/32 Modification du coefficient d'impôt communal de 0.85 à 0.81 pour l'année 2023 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 7.1. du PV du Conseil général du 14.12.2021)
 - 14.2 Message n° 2022/33 Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements
 - 14.3 Message n° 2022/34 Investissement : assainissement de l'éclairage public (crédit cadre)
 - 14.4 Message n° 2022/35 Investissement : station de traitement des métabolites du chlorothalonil
 - 14.5 Vote final du budget communal de résultats et des investissements
15. Divers (propositions, postulats et questions)

M. Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques par rapport à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas et **M. Le Président** passe au point n° 2 de l'ordre du jour.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 4 OCTOBRE 2022

M. Le Président informe que plusieurs corrections ont été effectuées sur demande au sein du PV du Conseil général du 4 octobre dernier. Le PV corrigé a été envoyé aux membres du Conseil général et du Conseil communal avec la convocation à cette séance du Conseil général, en date du 28 novembre dernier.

M. Le Président demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas et comme la parole n'est plus demandée, **M. Le Président** soumet cet objet au vote.

VOTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 octobre 2022 est accepté à l'unanimité.

3 REMPLACEMENT DE M. STEVE METTRAUX, SCRUTATEUR AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

A la suite de la démission de M. Steve Mettraux du groupe ecAS en tant que scrutateur au Bureau du Conseil général, le groupe ecAS propose de nommer M. Luc Overney comme scrutateur.

M. Le Président passe la parole à **M. Philippe Dobler**, chef du groupe ecAS, afin qu'il présente son candidat. **M. Philippe Dobler** prend la parole et félicite tout d'abord M. Steve Mettraux pour tout son travail. Une sélection a été faite et le candidat M. Luc Overney est proposé. Il effectue une brève présentation de M. Luc Overney.

Aucune remarque n'étant soulevée, **M. Le Président** passe au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. Luc Overney

Au nom du Bureau, **M. Le Président** félicite M. Luc Overney pour son élection en tant que scrutateur et il se réjouit de l'accueillir au sein du Bureau du Conseil général dès la prochaine séance.

4 REMPLACEMENT DU SUPPLEANT DE M. STEVE METTRAUX

A la suite de la démission de M. Steve Mettraux du groupe ecAS en tant que scrutateur au Bureau du Conseil général et de son remplacement par M. Luc Overney, le groupe ecAS propose de nommer M. Frédéric Pythoud comme scrutateur suppléant.

M. Philippe Dobler, chef du groupe ecAS, effectue une brève présentation de M. Frédéric Pythoud.

Aucune remarque n'étant soulevée, **M. Le Président** passe au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. Frédéric Pythoud

Au nom du Bureau, **M. Le Président** félicite M. Frédéric Pythoud pour son élection au poste de scrutateur suppléant.

5 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Pour la première fois, les membres du Conseil général et du Conseil communal vont vivre une double séance répartie sur deux soirées. Cela impliquera une certaine souplesse. Dans un monde idéal, le Bureau aimerait aller jusqu'au point n° 12 de l'ordre du jour ce soir, avant s'occuper de la planification financière et du budget demain soir. Cela dépendra évidemment de la longueur des débats. Quoi qu'il en soit, cette première soirée se terminera par des « Divers », afin de permettre aux personnes qui ne seront

pas présentes demain soir, et uniquement pour ces personnes-là (puisqu'il y a un point « Divers » à la fin de l'ordre du jour), de poser leurs questions ce soir.

Par ailleurs, **M. Le Président** rappelle que cette séance du Conseil général répartie sur deux soirs compte comme une seule séance, selon l'annexe 1 du Règlement du Conseil général (RCG).

M. Le Président informe que la Commission du groupe de travail pour la rédaction du Règlement figure encore sur le site internet de la Commune de Neyruz. Cette Commission a été dissoute, elle sera donc retirée du site internet dans les prochains jours par LGi.

M. Le Président avise que M. Nicolas Wolleb, Responsable administratif, prendra quelques photos au cours de cette séance afin de constituer un petit stock en vue des futurs numéros du journal de l'Ecureuil.

Pour finir, il informe que tous les Bureaux des Conseils généraux de la Sarine ont été conviés à une soirée de formation le 16 novembre dernier à Grangeneuve. Un fichier PDF a été transmis après cette formation. Il rappelle notamment le cadre légal entourant les activités du Conseil général. Il nous a été proposé de le faire suivre à tous les membres du Conseil général. La secrétaire, Mme Laetitia Gilliéron, l'enverra donc d'ici la fin de cette semaine.

M. Le Président souhaite la bienvenue à Mme Stéphanie Buchs, journaliste de La Liberté, qui a rejoint la séance.

Il n'y a aucune intervention pour ce point.

6 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Le Président passe la parole à **M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**, pour quelques communications du Conseil communal.

- Engagement au sein de l'Administration communale :

M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux, a le plaisir de présenter Mme Isabelle Delabeye, nouvelle collaboratrice administrative à la Commune. Mme Isabelle Delabeye a été engagé à un taux de 80 % dès le 1^{er} décembre 2022. De formation commerciale, elle complètera l'équipe administrative en place et fonctionnera comme Préposée au Contrôle des habitants et du Registre électoral sous la responsabilité de notre Responsable administratif, Nicolas Wolleb. Il lui souhaite une cordiale bienvenue et beaucoup de satisfaction dans son activité professionnelle au sein de notre Administration communale.

- Cabinet médical à Neyruz – informations sur les contacts et les démarches (contacts en octobre et novembre 2022 par M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux) :
 - Commune d'Hauterive pour échanges d'expériences et connaître leurs démarches de recherches
 - Dresse Louise Matray – échanges sur historique et disposition à louer/vendre le cabinet actuel ainsi que pour connaître leur position sur une nouvelle recherche de repreneur
 - Dresse Fleur Boyer – échanges sur historique et disposition à pratiquer à Neyruz
 - Association des médecins fribourgeois – possibilités de contacts pour implantation de médecins à Neyruz

- Service de la santé publique SSP – bases légales (médecins étrangers) et possibilités de contacts pour implantation de médecins à Neyruz (plateforme « bulletins des médecins suisses »)
- Lettres de la Commune à la FMH et à l'Association fribourgeoise des médecins pour manifester notre intérêt auprès de médecins souhaitant s'installer – réponse négative de l'association des médecins Fribourg mais possibilité de mettre une annonce sur leur site internet
- Contact avec cabinet de santé AvryMed : ils ne sont pas intéressés par une collaboration avec une antenne à Neyruz
- Analyse d'un mandat avec FMH Consulting Services AG (société de recrutement) : mandat de recherche de succession (coûts d'environ CHF 15'000.- en cas de succès, CHF 5'000.- en cas de non succès)
- Nouveau contact : Dresse Louise Matray pour connaître leur position vis-à-vis de ce mandat : déjà investi beaucoup d'argent dans cette recherche de succession et ne souhaite pas ré-investir dans ce nouveau mandat

Le Conseil communal est donc attentif aux possibilités futures et reste en contact notamment avec le cabinet Matray si des opportunités se présentent.

- Gare CFF – contact avec les CFF pour un état de la situation : séance le 11 novembre 2022 :
 - Abandon partiel de WAKO (abandon des travaux liés à la vitesse des trains mais pas des travaux liés aux maintiens des infrastructures ferroviaires)
 - Gare maintenue à Neyruz (confirmation des CFF)
 - L'emplacement actuel n'est plus possible (dévers. 40 mm)
 - Nouvel emplacement : les CFF favorisent l'emplacement à l'Ouest, soit côté de la Daille. L'emplacement prévu à l'Est au parking de la Carrida n'est pas retenu par les CFF. Pour l'emplacement prévu à l'Ouest, un avant-projet est à l'étude chez les CFF et sera présenté à la Commune prochainement
 - Pas de travaux avant 2030-2031 (coordination des travaux gare et pont supérieur)
 - Démarches administratives effectuées par les CFF
 - Travaux de la nouvelle gare financés par les CFF
 - Les éventuelles plus-values demandées par la Commune sont par contre financées par la Commune
 - Concernant l'accessibilité au quai actuel, côté Sud direction Romont, les CFF vont analyser une mesure simple pour améliorer cet accès pour les poussettes et la pour la mobilité réduite. Délai en 2023
 - WC publics à cet endroit : les CFF, la Migros et la Poste ont été abordés par la Commune pour analyser si une solution existe pour installer des WC publics à cet endroit
- Groupe de travail pour les règlements eau potable et eaux usées :
 - Suite au report de ces deux règlements par le Conseil général du 4 octobre 2022, le Conseil communal a décidé de mettre en place un groupe de travail, selon le souhait du Conseil général
 - Constitution :
 - 2 Conseillers communaux : (M. Jean-Marc Sallin et M. Jean-Noël Gendre)
 - Soutien du Bureau d'Ingénieur, du Service technique communal et de l'Administration des Finances

- 5 délégué-e-s du Conseil général : (ils-elles fonctionnent comme coordinateur-trice-s entre les groupes politiques et le groupe de travail)
 - AveN : M. Jean-Jacques Friboulet
 - GSO : Mme Catherine Guillaume-Girard
 - ecAS : M. Luc Overney
 - AdN : Mme Valérie Michel Dousse
 - « Petites listes » : M. Josselin Gendre
- Objectifs :
 - La base de travail : projets de règlements présentés au Conseil général du 4 octobre 2022
 - Les nouveaux règlements devront répondre à la législation
 - Les nouveaux règlements devront répondre aux souhaits des groupes politiques (consensus)
 - Les nouvelles consultations auprès de M. Prix et du SEN
 - Le vote du Conseil général du 3 octobre 2023
- Pour la séance du Conseil général de ce soir, M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpateux présente brièvement les intervenant-e-s « externes » :
 - Rapport REPER : M. Adrien Oesch et Mme Margaux Amstutz
 - Etude de faisabilité des bâtiments :
 - M. Frédéric Page, Architecte
 - Mme Michelle Constantin, Association le Petit Bonheur
 - Rapport sur la stratégie de Développement durable et Agenda 2030 : M. Christophe Labaloue, Délégué communal à l'énergie

Au nom du Conseil communal, **M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux** remercie les membres du Conseil général pour leur attention et il leur souhaite une bonne suite de séance.

M. Le Président le remercie et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

M. Jean-Pierre Häni adresse ses remerciements à M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux, pour les démarches et les recherches quant au maintien éventuel du cabinet médical. Il remercie également le Conseil communal.

7 MESSAGE N° 2022/25 PRESENTATION DU RAPPORT REPER

M. le Président passe la parole à **Mme la Conseillère communale Muriel Roos Bovey et à M. Adrian Oesch** accompagné de **Mme Margaux Amstutz, du groupe REPER**, pour la présentation du message :

Le Conseil communal a l'honneur de présenter l'Expertise Jeunesse intitulée « Un arrêt sur image de la situation des jeunes de Neyruz de 10 à 25 ans » réalisée au début de l'année 2022 par REPER.

Introduction :

Cette présentation sera animée par M. Adrien Oesch, collaborateur de REPER et responsable du projet REPER, Association d'utilité publique, qui a pour mission la promotion de la santé et la prévention des dépendances et des situations à risque chez les jeunes principalement. Pour rappel, à la suite d'une série

d'incivilités survenues sur le territoire communal, l'Association a été mandatée par le Conseil communal afin de réaliser une expertise de la situation des jeunes de Neyruz et de réunir des informations sur les situations des jeunes en difficultés afin de proposer des pistes d'intervention.

Conclusion :

Le Conseil communal invite le Conseil général à accueillir positivement cette expertise. **M. Adrien Oesch du groupe REPER** prend la parole. Il explique l'expertise jeunesse qui a été faite et ses résultats. Cette expertise s'est basée sur des jeunes de 10 à 25 ans. Il s'agit de jeunes en difficulté et souvent isolés à leur domicile. Les résultats sont évoqués ce soir via une présentation Powerpoint projetée sur le beamer. **Mme Margaux Amstutz du groupe REPER** présente les 9 méthodes ainsi que la permanence sociale de rue et l'entretien avec des personnes (sociétés locales, jeunesse, police etc.) Les différentes démarches ont permis une analyse de la situation. A travers l'expertise jeunesse, il est relevé que la jeunesse de Neyruz se comporte bien depuis l'année 2021. En 2020, il y avait plus de délinquances, en particulier pour un groupe de jeunes. Ce groupe a été dissout. Les rencontres entre jeunes sont des phénomènes cycliques. Voici quelques points de satisfaction qui ont été évoqués chez les jeunes : la commune de Neyruz est active, il y a diverses activités organisées, les jeunes de Champ-Didon restent très attachés à leur quartier. Voici quelques besoins que les jeunes ont évoqués : un espace dédié aux jeunes sans déranger le reste de la population, un skate parc, un soutien communal plus important (il règne une confiance faible pour jeunesse). De plus, un café participatif et créatif a été mis sur pied en vue de l'expertise. Celui-ci a permis d'établir des priorités et d'établir des discussions. Ce café a été très dynamique, et toutes les idées ont été rassemblées. Aussi, dans les besoins, il y a eu un large intérêt pour un local de jeunesse plus adapté ainsi que l'accès à la salle de sport. Concernant les jeunes en difficultés et s'isolant à leur domicile, des situations individuelles sont présentées et projetées via le fichier Powerpoint.

M. Le Président remercie M. Adrien Oesch et Mme Margaux Amstutz du groupe REPER.

M. Yann Pillonel s'exprime. Certains jeunes ne participent pas à la vie active en société à cause de leurs nationalités et de leurs origines. **M. Adrien Oesch du groupe REPER**, répond que ce n'est pas forcément que ça mais aussi si un jeune n'est pas originaire de Neyruz. Il existe certainement certains préjugés et il est important de faire davantage connaître les sociétés locales. **M. Yann Pillonel** le remercie pour sa réponse.

Mme Joanna Bourke Martignoni prend la parole au nom du groupe AdN, elle salue et soutient la démarche du Conseil communal de mandater une expertise jeunesse pour la Commune. Le groupe AdN pense que cette approche ainsi que les méthodes utilisées pour susciter l'inclusion des points de vue de diverses parties prenantes sont tout à fait en phase avec le guide Cantonal de bonnes pratiques en matière des politiques enfance-jeunesse "Je participe !" Sur la base du rapport de l'expertise présenté, le groupe AdN aimerait encourager le Conseil communal ainsi que les Commissions à travailler ensemble pour formuler une politique enfance-jeunesse coordonnée avec des objectifs et des mesures clairement définis. Le groupe AdN trouve qu'une politique holistique (globale) dans ce domaine devrait inclure 3 grands axes qui s'articulent bien avec les objectifs de Développement Durable :

- Favoriser une éducation globale
- Encourager la participation et la citoyenneté
- Promouvoir un cadre de vie épanouissant

De manière générale, l'approche participative utilisée par l'équipe de REPER pourrait servir de modèle pour la définition inclusive des besoins et la validation des politiques et projets dans beaucoup d'autres domaines.

M. Le Président prend note des différentes remarque des conseiller-e-s généraux-ales et conclut ce point.

8 MESSAGE N° 2022/26 PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DES BATIMENTS

Avant de passer la parole aux intervenant-e-s, **Mme Maryline Dafflon** introduit le message intitulé « Présentation de l'étude de faisabilité « Périmètre scolaire ».

Comme son nom l'indique, il s'agit de la présentation de la faisabilité du projet d'agrandissement du périmètre scolaire abritant l'école et le complexe communal, afin de connaître ce qui est faisable en termes de volume et en termes de coût sur le dit périmètre. Pour ce faire, le Conseil communal a pris en compte les besoins des futur-e-s usager-ère-s. Basé sur cette étude de faisabilité, le Conseil communal pourra réaliser le programme du concours.

*Historique : étude de faisabilité et pour la préparation, ainsi que l'organisation du concours :
Crédit voté par le Conseil général en septembre 2021 : CHF 100'000.- TTC*

Ceci se compose de la manière suivante :

- Etude de faisabilité : CHF 35'000.- TTC
- Préparation et l'organisation d'un concours d'architecture : CHF 55'000.- TTC
- Divers imprévus et éventuels avis de spécialistes : CHF 10'000.- TTC

2023 : Mise en œuvre du concours d'architecture :

- Crédit voté par le Conseil général en décembre 2021: CHF 250'000.- TTC
- Lancement et secrétariat du concours (1er trimestre 2023)
- Choix des membres du jury par le Conseil communal (1er trimestre 2023)
- Honoraires du jury pour le concours (2ème et 3ème trimestre 2023)
- Divers prix pour récompenser les lauréat-e-s du concours (fin du 3ème trimestre 2023)

Sur la base du concours :

- Proposition du lauréat-e à l'intention du Conseil communal
- Adjudication du mandat d'architecte au lauréat-e
- L'architecte lauréat-e planifie le projet par étape, selon les budgets qui seront votés par le Conseil général

La planification financière a été élaborée en conséquence et sur 8 ans. Ce projet comprend l'extension de l'école, la halle de gym, la crèche, l'accueil extra-scolaire, la voirie, les abris PC et la centrale de chauffe. Il s'agit aussi des aménagements extérieurs et de l'assainissement des bâtiments.

Il y aura la présentation de M. Page, Architecte qui a réalisé cette étude de faisabilité et qui accompagnera le Conseil communal dans toute la suite du processus. Il nous présentera l'étude annexée. Mme Michelle Constantin, membre du comité de l'Association le Petit Bonheur qui gère la crèche et l'AES, prendra également la parole. Elle présentera le projet de l'Association. A préciser que l'étude des besoins en annexe a été réalisée conjointement avec le Service de l'Enfance et de la Jeunesse de l'Etat de Fribourg.

Dans le message, un 3^{ème} document a été annexé, il s'agit de la projection démographique jusqu'à 2040, réalisée par la société Microgis.

M. Le Président remercie Mme Maryline Dafflon pour cette présentation du message et il passe la parole à **M. Page, Architecte** pour la présentation de cette étude de faisabilité. **Mme Michelle Constantin**, Membre du Comité de l'Association Le P'tit Bonheur, prendra la parole ensuite.

M. Page, Architecte, présente un fichier Powerpoint d'environ 10 pages concernant l'étude de faisabilité (ce fichier Powerpoint correspond à l'annexe 1 au message).

Ensuite, **Mme Michelle Constantin** présente elle aussi un fichier Powerpoint en complément du message. Elle précise qu'il est important pour eux de rester dans le périmètre scolaire. Concernant la crèche, l'espace reste de qualité mais il a été imaginé pour des adultes, il n'est pas optimal. Pour l'AES (accueil extra-scolaire), les espaces loués ne suffisent plus à accueillir tous les enfants et à couvrir tous les besoins. Pour chaque nouvel accueil d'enfant, il faut remettre à jour et évaluer les m2 (critère essentiel). Ils utilisent la grande salle de la Neyruzienne et un pavillon scolaire pour avoir plus d'espaces, et ils sont reconnaissants pour cette mise à disposition de la part de la commune. Les besoins augmentent pour la crèche et l'AES, et avec la configuration actuelle, l'Association aura de la peine à suivre les besoins évolutifs. Le projet présenté par M. Page reste une perspective intéressante avec un endroit de qualité, plus adapté et stratégique. Ils ont évalué les besoins en nombre d'enfants avec des sources d'informations se basant sur les statistiques de la structure des 5 dernières années.

Conclusion : concernant l'augmentation du nombre d'enfants 2027-2030, il existe deux scénarios :

- 110 places (les deux structures) + 10 %
- + 25 % (effet de seuil etc.)

Voici la différence : le placement a été calculé du lundi au vendredi à plein temps. Les repas ont eux aussi été étudiés. Il faudrait privilégier le scénario n° 2 (+ 25 %). Il existe peu de raison mentionnant qu'il y aura moins d'enfant à accueillir à l'avenir. Concernant les besoins en crèche, il n'y aurait aucune difficulté à remplir les places. Concernant la taille des locaux, il serait nécessaire d'avoir un nombre important de m2, la cause étant les normes (calcul surface nécessaire pour l'obtention d'une autorisation = 3m2 net par enfant et par intervenant-e). Elle remercie le Conseil général pour leur attention et elle reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Le Président remercie M. Page, Architecte et Mme Constantin et il ouvre la discussion.

M. Philippe Dobler prend la parole au nom du groupe ecAS, il souhaite intervenir sur la présentation faite du rapport de faisabilité des bâtiments et infrastructures communaux. Son message s'adresse au Conseil communal. Le groupe ecAS a pris connaissance avec intérêt de cette étude rédigée par le Bureau d'Architectes Page, et il salue la volonté du Conseil communal de répondre aux besoins de la commune en matière d'infrastructures. Pour son groupe, le rapport présenté n'est que partiel et lacunaire dans la mesure où il ne concerne qu'une partie des besoins en matière d'infrastructures (école, centrale de chauffe, édilité, salle de sport, accueil extra-scolaire, crèche) mais n'aborde pas, entre autres, la problématique de l'Aigle Noir, de l'Administration communale et de la gare. Une vue d'ensemble de tous les besoins en matière d'infrastructures n'est pas possible sur la base du document présenté. De même, le rapport montre que le Conseil communal a défini de grandes orientations pour les travaux à venir (nombre important de nouvelles salles de classe, 2^{ème} salle de sport, développement de la bibliothèque existante, exclusion de certaines infrastructures du projet global comme l'Administration ou l'Aigle noir). Ceci sans que le Conseil général n'ait eu l'occasion de formuler ses commentaires, remarques ou recommandations à ce sujet. S'agissant du dimensionnement de l'école, le groupe ecAS est surpris du nombre important de nouvelles classes prévues et n'oublie pas qu'il y a un an, l'installation de nouveaux

containers apparaissait comme indispensable pour l'école, et plusieurs dizaines de milliers de CHF ont été dépensés pour cette installation. Au final, ces containers se sont avérés inutiles, les effectifs scolaires ayant été surévalués. Forts de ces constats, le groupe ecAS a rédigé et adressé un postulat au Bureau du Conseil général, document qui ne répondait semble-t-il pas aux règles formelles en la matière. Il en ont pris acte et ont retiré ce postulat. Par ce postulat, leur souhait était d'inciter le Conseil communal à davantage impliquer le Conseil général dans le processus décisionnel de ce projet de grande envergure. D'un point de vue formel, la seule manière pour le Conseil général d'influencer sur ce projet consiste semble-t-il à accepter, rejeter ou amender les demandes de crédit qui lui seront soumises. Le groupe ecAS espère que des échanges préalables pourront avoir lieu et ainsi éviter tout blocage du développement des infrastructures dont la commune a grandement besoin. Récemment, avec la question des règlements sur l'eau, le Conseil communal a pu se rendre compte que, sans concertation, il risque de se retrouver en opposition avec le Conseil général. Les sommes articulées pour ce projet d'infrastructures (plus de 30 mio) sont considérables et dépassent les capacités financières de la commune. Engager de tels montants conduirait inmanquablement à une hausse substantielle de la fiscalité et des contributions des citoyennes, ce qui n'est pas souhaitable dans les circonstances actuelles (inflation importante, augmentation des coûts de l'énergie, augmentation prochaine de taxes communales etc.) Le projet en question représente un vrai « projet de société », pour lequel la consultation et l'aval du législatif apparaît comme indispensable, sachant qu'il va y avoir un impact financier sur la commune pour de nombreuses années. Toute autre solution apparaîtrait comme un cavalier seul ou une fuite en avant du Conseil communal. Le groupe ecAS s'inquiète également du fait que les infrastructures écartées du présent projet (notamment l'Aigle Noir, l'Administration et le périmètre de la gare) devront inmanquablement être prises en compte dans un futur projet de développement dont le coût grèvera encore plus les finances de la commune. Enfin, le groupe ecAS regrette le manque d'informations du Conseil communal sur le suivi du projet de partenariat public-privé à l'étude sous l'ancienne législature et qui devait permettre de réaliser une partie des infrastructures utiles pour le village de Neyruz (grande salle, accueil extra-scolaire, crèche, Administration, habitat intergénérationnel) pour un faible engagement financier de la commune. Le développement de tels partenariats devrait permettre de substantielles économies pour les contribuables de notre commune et il serait bon de les encourager. A ce stade, le groupe ecAS en reste à des considérations sous forme de remarques et commentaires et étudie l'opportunité de déposer une demande, dont la qualification reste à définir, pour obtenir du Conseil communal des informations sur des variantes de projets plus « light », moins coûteuses et plus en adéquation avec les besoins et capacités financières de la commune.

M. Le Président accuse réception et remercie M. Philippe Dobler.

Mme Valérie Michel Dousse intervient. Premièrement, elle remercie M. Page et Mme Constantin et pose plusieurs questions :

1. La première question concerne l'estimatif des coûts. Sur les base des informations à disposition dans les messages, c'est impossible de détailler un coût comparatif pour l'école qui est estimés à CHF 11'000'000.- Avec le groupe «Ecole», il y a la chaufferie et une part de l'édilité, ainsi que l'assainissement des bâtiments existants. Le groupe Crèche / AES est beaucoup plus simple puisqu'il s'agit d'une construction neuve qui ne concerne que ce programme. Pour ce groupe Crèche / AES, nous ne remettons pas en cause les besoins clairement avérés comme l'a démontré Mme Constantin. Avec 562 m² pour la crèche et 468 m² pour l'AES, soit 1'030 m² de surfaces nettes, le montant de CHF 8'300'000 TTC représente un coût de plus de CHF 8'000 TTC par m². Cela dépasse largement le prix d'achat d'un logement de standing dans la région. Nous avons l'information de projets de construction pour ce type d'affectation dans la région et dont le prix de revient n'a pas dépassé les

CHF 5'000.- TTC par m². Aussi, elle souhaite connaître le détail de calcul (volume et prix/m³) qui a abouti à l'estimatif des coûts de CHF 30'400'000.- **M. Page, Architecte**, répond que les m² sont basés sur une estimation de 1'600 m² de surface de plancher. Il n'y a pas de projet pour l'instant et la base est faite sur les éléments existants. De plus, il a pris en compte l'augmentation du prix actuel. Plusieurs approches ont été étudiées pour le budget y compris les éventuels imprévus. Il faut aussi compter la démolition et les travaux préparatoires. Il est nécessaire de définir les besoins avant de commencer, surtout pour l'école. Pour le concours, le montant se révèle important mais il amènera à un meilleur projet. **Mme Valérie Michel Dousse** demande s'il existe un mandat d'étude en parallèle. **M. Page, Architecte**, répond positivement, mais si le cahier des charges n'est pas défini. Il reste l'avant-projet à développer pour aboutir au projet.

2. **Mme Valérie Michel Dousse** demande si les concours et les honoraires sont calculés selon l'emploi de la mission et s'il existe un crédit voté l'année passée. Si oui, elle aimerait connaître la base estimative. **M. Page, Architecte**, apporte des informations. Les étapes ont été faites mais il est impossible de tout réaliser en même temps. Le concours pourra introduire une échelle de développement pour ne pas faire des études trop développées et non-nécessaires. Le montant à disposition sera à affiner et le budget a été voté il y a une année. Il faudra mettre les montants exacts par la suite. Le vote se base sur le montant de CHF 250'000.- d'honoraires. **M. Page** regardera ceci et répondra plus en détail à Mme Valérie Michel Dousse.
3. **Mme Valérie Michel Dousse** demande quelles sont les critères pour le concours. **M. Page, Architecte**, pense que c'est trop tôt pour répondre à cette question. Tout d'abord, il y aura la mise sur pied d'un jury et ensuite le cahier des charges.
4. **Mme Valérie Michel Dousse** pense que le thème « économie » paraît prépondérant. **M. Page** répond que oui, ceci a été discuté et est très important.
5. **Mme Valérie Michel Dousse** aimerait savoir s'il y aura une demande de crédit pour le projet d'école dans le prochain budget. **M. Page, Architecte**, répond positivement. En 2024, si tout se passe bien, il y aura un devis général avec un crédit de construction pour vote au Conseil général.
6. **Mme Valérie Michel Dousse** se questionne quant à la sélection des membres du jury. **M. Page, Architecte**, précise que le but reste l'intégration de tous et toutes les intervenant-e-s, les membres du jury ainsi que les spécialistes.
7. **Mme Valérie Michel Dousse** demande si le « législatif » sera intégré dans le jury. **M. Page, Architecte**, énonce que ça sera plutôt des personnes intégrées au concours (sujets-thèmes).

M. Le Président remercie Mme Valérie Michel Dousse et M. Page, Architecte.

M. Frédéric Pythoud pose une question au nom du groupe ecAS. Le 28 septembre de l'année passée, le Conseil général a accepté un crédit d'étude de CHF 100'000.- pour les bâtiments communaux avec comme mission, entre autres, de donner une vision globale des besoins de la commune : « L'objectif de cette étude globale est de prendre en compte l'ensemble des besoins de la commune en bâtiments et en infrastructures, tout en regroupant les points forts des diverses études et projets réalisés lors des dernières législatures » (message n° 8 du Conseil communal, 28 septembre 2021).

Il avait également pour mission de considérer les besoins suivants :

- Un agrandissement de l'école
- Une salle de gym supplémentaire
- Des locaux pour l'AES et de la crèche
- La bibliothèque et la ludothèque
- Les aménagements extérieurs
- L'Administration communale
- La nouvelle centrale de chauffe
- L'optimisation de l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites
- Les salles supplémentaires pour les sociétés

Le rapport de cette étude (message M26 Annexe 1 du Conseil général) est aujourd'hui disponible, et il en remercie le Bureau Page Architectes SA ainsi que le Conseil communal.

Il constate que :

- Le décompte de surface pour l'Administration communale est fait, mais qu'aucune solution pour réaliser l'amélioration n'est esquissée
- Les nombre de sociétés n'est plus que de 5 dans ce rapport, alors qu'il était de 19 dans le décompte des surfaces actuelles et projetées disponible dans le message du Conseil communal
- La surface totale des sociétés diminue de 517 à 315 m² sans explication, alors que l'objectif était de l'augmenter
- La surface pour la jeunesse passe de 44 m² à 0 m², sans aucune explication
- Le rapport présente des plans (p. 44, 55, 56, 57) avec une légende minimale, mais sans explication
- Le rehaussement de l'école est esquissé sans explication
- Une superposition de bâtiments est esquissée (voir p. 56) sans explication
- Des frais de démolition sont calculés sans explication
- L'état actuel des bâtiments est résumé par une seule lettre (A, B, C), sans autre explication et leurs besoins en rénovations ne sont pas documentés. En particulier l'Aigle Noir, pour lequel il n'y a aucun besoin exprimé
- Les études qui ont été considérées précédemment (voir message Conseil communal n° 8 du 28 septembre 2021) ne sont pas citées
- Il n'est même pas clair si ces rapports ont été considérés
- Les surfaces actuelles de la crèche et de l'accueil extra-scolaire ne sont pas reportées dans le tableau de résumé
- Les montants chiffrés (p. 50) sont listés sans explication
- Le rapport n'évoque que de façon évasive les lacunes en matière de personnes à mobilité réduite, et ne documente pas les modifications nécessaires pour y remédier. Il n'est pas clair si ces améliorations sont prises en compte dans les chiffres, en particulier concernant les anciens bâtiments

Question :

Est-ce le Conseil communal considère que cette étude répond au mandat accepté par le Conseil général, et qu'elle constitue une base solide pour commencer l'organisation d'un concours d'architecture ?

M. Le Président remercie M. Frédéric Pythoud pour sa question.

Mme Maryline Dafflon répond à la question adressée par M. Frédéric Pythoud :

- L'Aigle Noir n'est pas inclus. Par contre, le Conseil communal a fait une étude avec 3 versions. Cette proposition va venir dans le courant de l'année prochaine (2023). Le Conseil communal est conscient des besoins pour l'Aigle Noir
- Concernant les sociétés, l'étude de faisabilité indique un nombre de m² inférieur mais cela n'est pas possible autrement
- Pour les personnes à mobilité réduite, des efforts seront effectués et cela va être clairement intégré dans les nouveaux bâtiments

M. Frédéric Pythoud intervient et demande pourquoi les surfaces des sociétés diminuent. Dans le rapport, la surface des locaux de jeunesse passe de 44 m² à 0 m².

Mme Maryline Dafflon répond que des surfaces pour les sociétés, y compris pour la société de jeunesse, sont prévues dans les abris PC projetés. En outre, elle indique aussi que la zone d'intérêt général des Simon va être adaptée pour tous les habitant-e-s, pour les sociétés et aussi pour les jeunes.

M. Frédéric Pythoud souhaite faire une deuxième intervention destinée non seulement au Conseil Communal, mais également aux membres du Conseil Général. Il remercie le Conseil Communal pour son message n° 26, qui est clair et très bien documenté et il l'en félicite. Pourtant, il pense qu'il est précipité de se lancer dans un concours d'architecture avec les éléments à disposition aujourd'hui. Ceci pour deux raisons :

- La première : le rapport de faisabilité présenté aujourd'hui est lacunaire. Les besoins de la population Neyruzienne par rapport au centre du village ne sont de loin pas couverts par ce rapport. Il est en effet important de considérer tous les besoins, et pas seulement les besoins matériels (en termes de surface), mais également et surtout les choix de sociétés qu'un tel projet implique :
 - Veut-on une salle de gym ou une salle polyvalente?
 - Veut-on une salle qui puisse accueillir des événements sportifs ou pas, veut-on des concerts ?
- La deuxième est financière : les montants articulés sont très importants (30 millions) pour seulement quelques bâtiments, sans qu'il n'y ait pour l'instant l'esquisse d'une solution de financement. Il attire d'ailleurs l'attention sur le fait que les 30 millions articulés dans le rapport sont donnés avec une tolérance de 25 %, ce qui veut dire que 37.5 millions seraient encore en accord avec ces estimations. Si l'on veut amortir 30 millions sur 30 ans comme le prévoit la Loi sur les communes (entre 25 et 40 ans pour les bâtiments), cela représente un montant d'un million de francs par année à dégager des comptes actuels. En gros, une augmentation du taux d'impôt de 0.80 à 0.90 environ. Pendant 30 ans, c'est-à-dire de 2030 à 2060, la population Neyruzienne va devoir se serrer la ceinture. La plupart d'entre nous ne serons plus là en 2060. Ce seront nos enfants et nos petits enfants qui vont finir de payer. Et dans ce calcul, n'ont pas été pris en compte les dépassements de coûts, les imprévus, l'augmentation des coûts dus au prochain Corona-Virus.

M. Frédéric Pythoud considère faire partie des personnes qui pensent que Neyruz a des retards d'investissements importants, et que des dépenses sont indispensables. Mais avant de se lancer dans des grands projets, il est absolument nécessaire :

- D'avoir vraiment une vue plus globale qui comprenne tous les besoins communaux pour les prochaines décennies, au moins en estimation
-

- D'avoir une vision réaliste de l'échelonnement des travaux dans le temps
- D'avoir, déjà à ce stade, des idées de financement
- Et surtout, de prendre en compte l'avis de la population. Comment va évoluer Neyruz dans les prochaines décennies est un choix important qui n'appartient ni au Conseil Communal de Neyruz, ni à un Bureau d'architectes, mais à sa population représentée par l'ensemble de ses élu-e-s, complètement légitimés par la votation sur le Conseil Général, ainsi que par les élections qui ont suivies

Ce projet est fait pour la population Neyruzienne. C'est certainement le plus gros projet que la Commune aura réalisé dans son histoire. Il est essentiel que la population y soit associée dès le départ, et qu'un consensus se dégage clairement quant aux choix de sociétés qu'il implique.

M. Frédéric Pythoud ajoute encore que tout projet, quel qu'il soit, nécessite des itérations. L'itération faite maintenant coûte beaucoup moins cher qu'une itération impliquant des travaux d'architectes, et encore moins cher que des itérations faites sur le terrain.

9 MESSAGE N° 2022/27 PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AGENDA 2030 COMMUNE DE NEYRUZ

Mme Maryline Dafflon indique que depuis le début de cette présente législature, le Conseil communal s'est fixé pour objectif de définir une stratégie de Développement durable. Elle a été élaborée par le Conseil communal en collaboration avec les Commissions et prenant en compte la consultation publique qui a eu lieu durant le mois d'octobre 2022, suite à une présentation publique. Cette stratégie s'aligne sur l'Agenda 2030 pour le Développement durable valorisé par l'Association des Communes Fribourgeoises, l'Etat de Fribourg et la Confédération.

Les présentations pour ce point seront faites par M. Christophe Labaloue, Délégué à l'énergie et au Développement durable, par M. Le Syndic Jean-Pierre Corpataux, et par Mme Maryline Dafflon.

Introduction :

Le Conseil communal de Neyruz a publiquement publié en octobre 2022 sa proposition de stratégie de Développement durable s'harmonisant sur l'Agenda 2030, car il s'y engage dès cette période législative 2021-2026. Dans une approche inclusive, les Commissions communales neyruziennes ont été impliquées durant cette année 2022 dans la définition de cette stratégie. Cette stratégie a fait l'objet d'une séance d'information publique le 5 octobre 2022, ouverte à toutes et tous, ainsi qu'à une mise en consultation publique durant le mois d'octobre. Outre les informations sur le site internet de la Commune de Neyruz, les réseaux sociaux et un tout-ménage, une lettre a été adressée à tous les mouvements politiques et citoyen-ne-s de Neyruz, ainsi qu'aux sociétés villageoises et entreprises neyruziennes (celles ayant répondu au sondage de l'été 2022) pour les informer de cette démarche. A ce jour, 9 prises de position ont été reçues, dont les commentaires ont servi à consolider la stratégie. Les prises de position, la synthèse des commentaires sous forme de rapport, ainsi que la version finale de la stratégie ont été sur le site internet de la Commune de Neyruz, en vue de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022. Pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, des ateliers participatifs seront organisés dès 2023 au sujet des thématiques relevées lors de de la mise en consultation ou autres sujets pertinents relatifs aux divers projets communaux. De plus amples informations seront données dans le cadre du Conseil général du 13 décembre 2022.

Conclusion :

Le Conseil communal invite le Conseil général à accueillir positivement cette nouvelle stratégie.

M. Christophe Labaloue présente le Développement durable à l'aide d'un fichier Powerpoint. Il explique les cercles qui doivent fonctionner ensemble : social, environnement et économie. Il s'agit d'avoir un environnement vivable. Il présente également l'Agenda 2030 avec un ensemble de 17 objectifs de Développement durable dont 4 objectifs associés. Il est nécessaire de définir les priorités à atteindre pour 2030. En Suisse, en 2021, les cantons ont défini leurs stratégies de Développement durable. Les contributions sont établies à l'échelle des communes.

M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux, parle de la mise en consultation de la stratégie de Développement durable. Malheureusement, il y a eu peu de prises de positions. Cette stratégie comporte une bonne coordination des activités. La clarté sur la vision y figure plus en détail. L'état des lieux des projets a également été intégré à cette stratégie. Pour l'implication et le soutien des jeunes, il y a le groupe REPER. Il existe un projet pour l'ouverture de la salle de sport le samedi. Concernant la vision de Neyruz en 2030, une prise de position est écrite dans le message du Conseil communal.

Mme Maryline Dafflon présente les trois axes à l'aide du Powerpoint qui est projeté. Il s'agit des axes : social, économie et environnement / équitable, vivable et viable. Elle expose également la collaboration intercommunale et l'échange avec les autres communes sur le Développement durable. Le sujet des finances (budget) est également abordé, la différence étant de CHF 143'000.- pour 2022-2023. Cette stratégie est évolutive dans le temps. Le suivi sera effectué par le Conseil communal, les Commissions concernées ainsi que par le Délégué au Développement durable. La feuille de route permettra de coordonner le tout et de valoriser le travail de mise en œuvre. Les communications se font via le journal de l'Ecureuil, le site internet, Facebook, les tout-ménages et la future application « E-Sarine ».

M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux, intervient et relève le partage des bonnes pratiques entre les communes ainsi que les premiers échanges établis. Les rencontres se voient intensifiées. Une feuille de route pour les finances sous forme de tableaux existe ainsi qu'un budget démontrant un montant pour les trois axes du développement durable, soit environnemental, social et économique. Entre les années 2022 et 2023, il y a une progression budgétaire de CHF 143'000.- pour mener à bien cette stratégie. Aussi, le bilan carbone est compris dans l'axe environnemental. Il s'agit d'une stratégie évolutive dans le temps, avec une vision communale et participative au projet. **M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**, tient à clore cette présentation par des remerciements à l'ensemble des membres du Conseil communal, et en particulier à Mme Maryline Dafflon, à M. Christophe Labaloue et à toutes les personnes qui ont pris position à ce sujet.

M. Le Président remercie tous et toutes les intervenant-e-s pour ce point.

10 MESSAGE N° 2022/28 RAPPORT DE GESTION NEYERGIE SA

M. Le Président passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**. Il informe que le rapport de gestion Neyergie SA est à disposition sur le site internet et ces rapports seront publiés à chaque clôture des comptes.

Introduction :

En annexe, voici le rapport de gestion de l'année 2021 de la société Neyergie SA dont le capital-actions est à 100 % en mains de la Commune de Neyruz.

Dès le 6 juillet 2022, le Conseil d'administration de Neyergie SA se compose de :

Président et Directeur : M. Martial Wicht
Vice-présidente : Mme Maryline Dafflon, Conseillère communale

Membres : M. Fabien Mettraux, Conseiller communal
M. Sébastien Bugnon, membre de la Commission financière
M. Pierre-Alain Crausaz, membre de la Commissions financière et 3^E

Plusieurs explications et informations détaillées ont déjà été données lors du Conseil général du 4 octobre 2022 sur les mesures et les décisions prises par le Conseil communal pour cette société (se

référer au PV du Conseil général du 4 octobre 2022). Le Conseil communal reviendra sur cet objet dès qu'il sera en possession du rapport établi par le Conseil d'administration.

Conclusion :

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte des informations ci-dessus et du rapport de gestion de l'année 2021 de la société Neyergie SA.

Il n'y a pas de question ou d'éventuelle remarque et **M. Le Président** passe au point n° 11 de l'ordre du jour.

11 MESSAGE N° 2022/29 RAPPORT DE GESTION LA NEYRUZIENNE

M. Le Président passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre** pour la présentation de ce message.

Introduction :

Par décision de l'Assemblée communale du 22 novembre 1989, la Commune de Neyruz a octroyé un droit de superficie de 66 ans à la Coopérative d'habitation La Neyruzienne, d'une valeur au bilan au 31 décembre 2021 de CHF 442'000.-

Le Conseil d'Administration de cette coopérative se compose comme suit :

Président : M. Guy Rossier
Vice-présidente : Mme Lara Belotti Macumi
Représentante des locataires : Mme Anne-Marie Peiry
Représentant-e-s de la Commune : M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic
Mme Maryline Dafflon
M. Jean-Noël Gendre
Secrétaire : M. Olivier Telley

M. Olivier Telley est le gérant qui est très efficace dans les gestions administratives, financières et dans les locations. La Coopérative d'habitation La Neyruzienne a remis ses comptes de l'année 2021 au Conseil communal.

Ceux-ci présentent au 31 décembre 2021 :

- Un bénéfice net de CHF 64'016.40 (CHF 121'435.- en 2020)
- Un report de bénéfice de CHF 483'500.44 (CHF 362'065.44 en 2020) avant bénéfice annuel

- Un total d'actifs mobilisés de CHF 2'281'510.49 (CHF 2'133'821.69 en 2020)
- Une valeur d'assurance totale de CHF 8'677'300.- divisée en :
 - Un valeur d'assurance bâtiments (ECAB) de CHF 8'244'000.-
 - Une valeur d'assurance privée (La Mobilière) de CHF 433'300.-

La Coopérative La Neyruzienne n'établit pas de rapport de gestion spécifiquement. Le rapport de gestion 2021 est intégré dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 juin 2022 qui est soumis pour information avec les comptes de l'année 2021.

Conclusion :

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte des informations ci-dessus, des comptes 2021 et du PV du 2 juin 2022 de la Coopérative La Neyruzienne.

Il n'y a pas de question ou d'éventuelle remarque et **M. Le Président** passe au point n° 12 de l'ordre du jour.

12 MESSAGE N° 2022/30 RAPPORT FINAL DU CONSEIL COMMUNAL SUR LA PROPOSITION DE M. YANN PILLONEL « PLAN DE RELANCE DE LA VIE VILLAGEOISE »

M. Le Président passe la parole à **Mme la Conseillère communale, Katuscia Sansonnens** pour la présentation du message.

Introduction :

En date du 15 octobre 2021, M. Yann Pillonel, au nom du Groupe AveN a déposé la proposition n° 2021/3 intitulée « Plan de relance au Conseil communal d'établir des mesures pour revitaliser la vie villageoise ».

Rapport final :

Le Conseil communal de Neyruz a, depuis le début de la législature, mis en place diverses actions afin de revitaliser la vie villageoise. En préambule, il a apporté de la visibilité aux sociétés à travers des parutions dans chaque édition du journal communal l'Ecureuil. En effet, chaque société a l'opportunité, avant ou après chaque manifestation qu'elle organise, de rédiger un article qui sera publié et distribué dans chaque ménage. De plus, sur le site internet de la commune, se trouve un agenda annuel des manifestations (modifiable à tout moment) afin d'éviter la collision des événements. Ensuite, les Commissions ont organisé diverses manifestations durant l'année écoulée sous forme de marchés, comptoirs, rencontres intergénérationnelles, fêtes des médiévales et ont intensifié l'emploi du four banal. Les sociétés bénéficient d'un soutien logistique qui est mis à disposition sous forme de prêt à titre gracieux des installations communales (halle de gym, salle des Ecureuil, salle Noisette, véhicules ou tentes). De plus, toutes les charges inhérentes à l'emploi des infrastructures sont à la charge de la commune (électricité, entretien, eau potable, eaux usées et nettoyage). Le personnel communal se tient à disposition pour apporter son aide aux organisateurs d'événements. Enfin, les subventions aux sociétés ont été augmentées et, lors d'événements ponctuels, des dons sont octroyés sur décision du Conseil communal. Pour les projets futurs, il est prévu la location d'un pump-track durant un mois pendant l'année 2023 (ceci afin de définir les besoins qui seront choisis afin de développer la zone de détente des Simon. Besoins définis par un projet participatif car celui-ci se déroulera sur du moyen ou long terme). A préciser que les besoins des sociétés tiennent à cœur au Conseil communal, par les présences accrues des Conseiller-ères communales lors de l'organisation de manifestations et l'écoute de chaque société en début de législature. Ces discussions ont permis de cibler leurs besoins spécifiques.

Le Conseil communal espère avoir répondu à la proposition et travailler au bien-être de chaque habitant-e par ces mesures.

M. Le Président remercie Mme Katuscia Sansonnens pour cette présentation du message.

M. Yann Pillonel réagit en tant qu'auteur de cette proposition, et au nom du groupe AveN. Il souhaite remercier le Conseil communal pour son travail. Il s'estime satisfait, non pas seulement par la réponse écrite apportée, mais bien par tout ce qu'il a pu constater durant l'année écoulée. Les différents points ayant été cités, il estime, en effet, que la Commune a apporté son soutien logistique, financier, mais surtout sa reconnaissance envers les sociétés et la vie villageoise. Le nombre d'événements proposés à la population l'a réjoui, d'autant plus qu'il était important de redonner un coup de fouet à la vie du village en cette période post-covid. Il constate également que les élu-e-s se rendent personnellement aux événements, ce qui renforce le sentiment de reconnaissance. À l'avenir, il souhaite évidemment que ce soutien soit maintenu et il rappelle que cela ne passe pas forcément par des mesures coûteuses. En résumé, il remercie et félicite le Conseil communal pour son travail.

M. Le Président informe que selon le règlement du Conseil général (RCG), il faudrait voter sur les propositions formulées par un membre du Conseil général. Il se trouve qu'en l'absence de règlement, le Bureau n'avait pas opté pour la bonne qualification. Aux dires de la Préfecture, le Conseil général n'a pas de compétence pour « revitaliser la vie villageoise ». Il peut le faire sous forme de postulat (rapport sur un objet relevant de la compétence du Conseil communal), qui débouche sur un rapport et non sur un vote. Le Conseil général n'a pas dans ses attributions d'adopter ou de rejeter un rapport du Conseil communal. Le Bureau propose donc de renoncer exceptionnellement au vote. La proposition est acceptée.

Voilà plus de 3 heures que cette séance du Conseil général a débuté, et **M. Le Président** propose de s'arrêter là pour ce soir. Avant d'effectuer les salutations et de clore officiellement cette première partie, **M. Le Président** ouvre le point des « Divers » afin de permettre aux personnes qui ne seront pas là demain soir d'intervenir.

Il n'y a pas de « Divers ».

M. Le Président demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : bureau cg@neyruz.ch

Il est 22H29 et **M. Le Président** lève la séance du Conseil général de ce 13 décembre 2022.

Il remercie l'ensemble des membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur attention, il leur souhaite une belle fin de soirée et leur donne rendez-vous au lendemain.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président du Bureau du Conseil général :



François Rossier

La secrétaire :



Laetitia Gilliéron